

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
FINANCES
LOCALES

Séance du Conseil Communautaire du 07 décembre 2022 à 18 heures 30
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary
Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
FONDS DE
CONCOURS

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous
la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté
de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Attribution d'un
Fonds de Concours
à la Commune de
CASTELNAUDARY

Présents : Philippe GREFFIER, Christophe PRADEL, Nicole MARTIN,
Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI, Sabine CHABERT,
Bernard PECH, Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC, Isabelle SIAU,
Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE, Robert BATIGNE,
Guy BONDOUY, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET,
Nicole CATHALA-LEGEVAQUES, Gilbert COSTE, Claire DARCHY,
Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER,
Prescillia GRANIER, Bernard GRIMAUD, Philippe GUIRAUD,
Gérard LAMARQUE, Thierry MALLEVILLE, Cédric MALRIEU,
Guillaume MERCADIER, Pierre MONOD, Charles PAULY,
Jean-François POUZADOUX, Jacqueline RATABOUIL, Jérôme SENAL,
Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Giovanni ZAMAI.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation du
conseil
en date du
01 décembre 2022

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Hubert NAUDINAT par Guillaume MERCADIER.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE

Procurations : Patrick MAUGARD à Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL à
Jacqueline RATABOUIL, Martine PUEBLA à Danielle FABRE, Bernard VIDAL
à Charles PAULY.

PAR PUBLICATION
LE

Excusés: Nadine ROSTOLL, Karole CAFFIER, Didier CALMETTES,
Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON, Marie-Paule CAU,
Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Javier DE LA CASA,
Dominique DUBLOIS, Evelyne GUILHEM, Frédéric JEANJEAN,
Cédric LEMOINE, Benoît MERLIN, Gérard MONDRAGON, Bruno PERLES,
Nicolas RAUZY, Thierry ROSSICH, Marc TARDIEU,
Jean-François VERONIN-MASSET, Monique VIDAL.

PAR DELEGATION
LE

Absents: François DEMANGEOT, Thierry LEGUEVAQUES,
Didier MAERTEN, René MERIC, Henri POISSON, Bruno POMART,
Régine SURRE.

Signature

Secrétaire de séance : Bernard GRIMAUD.

VU la délibération n°20210141 en date du 7 juillet 2021 portant adoption du règlement relatif à l'attribution du fonds de concours communautaires,

VU l'article L. 5214-16 V du Code des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président indique que, dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement, la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois perçoit des redevances pour des antennes de téléphonie qui étaient auparavant encaissées par la commune de CASTELNAUDARY sur son budget et ne rentrait pas sur son budget annexe eau.

Le montant du loyer antenne 2022 est de 25 989,25 € TTC pour CASTELNAUDARY mandaté sur le compte 20141411 de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois,

VU la délibération du conseil municipal de CASTELNAUDARY sollicitant un fonds de concours à la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois pour l'aménagement des vestiaires de la Giraille.

Monsieur le Président propose, en compensation de la redevance perçue, de verser un fond de concours de 25 989,25 € TTC à la commune de CASTELNAUDARY.

Monsieur le Président propose de régulariser cette situation en permettant d'encaisser cette redevance sur le budget général de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et en attribuant à la commune de CASTELNAUDARY un fond de concours équivalent.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

FIXE le montant de ce fonds de concours à 25 989,25 € TTC pour la commune de CASTELNAUDARY pour l'aménagement des vestiaires de la Giraille.

DIT que les crédits de paiement seront inscrits au budget principal M 14 au compte 2041411 et au compte 657341.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 07 décembre 2022

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Bernard GRIMAUD

Philippe GREFFIER